



Amende majorée sans reponse de contestation

Par **riva93**, le **07/10/2008 à 21:00**

bonjour, je vous écrit pour un probleme par rapport a une contravention que j ai eu avec ma voiture pour un feu rouge,j'ai expliqué a l'agent de police , que j étais passé au feu orange, mais il voulait rien savoir,donc j'ai écrit pour contester ma contravention en aillant une amende pour le feu orange, depuis je n ai toujours pas reçu de réponse favorable ou refus,quelque mois plus tard,je reçois par lettre recommandé l'amende majorée,le montant de départ était de 90€, maintenant elle est de 375€, je voudrais savoir si c'est normal ?? surtout que je n'ai jamais reçu la reponse de ma contestation.rnrncordialement

Par **Visiteur**, le **07/10/2008 à 21:20**

Etes vous certain d'avoir bien lu les conditions de réclamation, souvent il faut payer ou verser une somme en consignment et si la réclamation est acceptée, on est remboursé...

Par **Tisuisse**, le **07/10/2008 à 23:25**

C'est du droit routier. Merci de respecter les forums pour vous permettre d'avoir le plus de réponses pertinentes possibles.